

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2014**

Le trois mars deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq février deux mille quatorze, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

Monsieur MASSE, Trésorier de Fouesnant, assistait également à cette séance.

Etaient présents : M.M. Michel LAHUEC Maire, Jean-François DANIEL, Patrice JAN, Elisabeth AUFFRET, René GLO, Adjoints au Maire, Eric COLLIOU, Marcel STEPHAN, Annick JACQ, Yves CORROLLER, Patricia DASIVLA, Camille LE BRETON, Carole MARREC-SURRIER, Gilberte LE NAOUR, Philippe RIVIERE, Monique HELORET, Conseillers.

Absent : M. Guillaume MOTTIER

Absents excusés : M. Patrick COUSTANS représenté par Mme Monique HELORET
M. Xavier JODOCIUS représenté par M. Camille LE BRETON
Mme Isabelle LOUËT

Secrétaire de séance : Madame Carole MARREC-SURRIER

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MASSE, Receveur municipal, qui procède à la lecture du Compte Administratif 2013.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses	837 765,58 €
Recettes	1 180 592,72 €
Excédent de fonctionnement 2012 reporté	261 324,16 €
Excédent de clôture 2013	604 151,30 €

Section d'Investissement

Dépenses	379 442,10 €
Recettes	396 943,60 €
Déficit d'investissement 2012 reporté	213 094,97 €
Déficit de clôture de l'exercice	195 593,47 €
<i>Restes à réaliser à reporter en 2014</i>	
Dépenses	145 575,98 €
Recettes	5 700,00 €

Résultat cumulé
Besoin de financement 335 469,45 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré sous la présidence de Madame Elisabeth AUFFRET, adjointe chargée des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2013

3 – COMPTE DE GESTION 2013

Le compte de gestion de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Le Receveur Municipal est conforme au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2013.

4 - BUDGET 2014 : AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2013 s'élève à 604 151,30 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter 335 469,45 € de cet excédent à la section d'investissement au compte 1068 afin de compenser le besoin de financement et de reporter 268 681,85 € en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'AFFECTER une partie de l'excédent de fonctionnement 2013, soit 335 469,45 € à la section d'investissement au compte 1068 et de reporter 268 681,85 € en section de fonctionnement.

5 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux des taxes votés en 2013.

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	11,74 %
Taxe foncière (bâti)	15,26 %
Taxe foncière (non bâti)	49,76 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les taux d'imposition des taxes directes locales tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus.

6 - BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MASSE, Receveur municipal, qui présente le projet de budget 2014.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 381 959,00 € en section de fonctionnement, et à 1 140 652,98 € en section d'investissement.

D'ADOPTER le Budget Primitif 2014 de la Commune, tel qu'il a été présenté ci-dessus.

7 - DECISIONS DU MAIRE

Vu l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la délibération en date du 2 juin 2009 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises du 29 janvier 2014 au 3 mars 2014.

Délivrance des concessions dans le cimetière

- Délivrance de la concession n° 5 au columbarium pour une durée de 10 ans.
- Renouvellement de la concession n° 73 pour une durée de 30 ans.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

8 - INFORMATIONS DIVERSES

NEANT

La séance est levée à 21 heures 20.

Le Maire,
Michel LAHUEC